N. 17

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Séance plénière du jeudi 22 février 1990

SEANCE DE L'APRES-MIDI

SOMMAIRE

	Pages
COMMUNICATIONS AU CONSEIL	495
QUESTIONS D'ACTUALITE:	
— De Mme Guillaume-Vanderroost à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, et à M. Désir, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant le personnel des crèches et prégardiennats	495
— De M. Vandenhaute à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant la gestion des communes et approbation de leur budget	496
— De M. Hasquin à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant la conférence interministérielle sur la politique de l'immigration	497
— De M. Draps à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant des panneaux de chantier indiquant le nom du Ministre-Président, M. Picqué	498
— De M. Hasquin à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant la sécurité sur les campus universitaires	498
— De M. de Marcken de Merken à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant la sécurité dans les campus	498
— De M. De Berlangeer à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant le bulletin des *Questions et Réponses*	499

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Plenaire vergadering van donderdag 22 februari 1990

NAMIDDAGVERGADERING

INHOUDSOPGAVE

	Blz.
MEDEDELINGEN AAN DE RAAD	495
DRINGENDE VRAGEN:	
— Van mevrouw Guillaume-Vanderroost aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, en aan de heer Désir, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende het personeel van kinderdagverblijven en peutertuinen	495
— Van de heer Vandenhaute aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende het beheer van de gemeenten en de goedkeuring van hun begroting	496
— Van de heer Hasquin aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende de interministeriële conferentie over het migrantenbeleid	497
— Van de heer Draps aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende de bouwwerfpanelen met de naam van de Minister-Voorzitter, de heer Picqué	498
— Van de heer Hasquin aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende de veiligheid op de universitaire campussen	498
— Van de heer de Marcken de Merken aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende de veiligheid in de campussen	498
— Van de heer De Berlangeer aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende het bulletin van *Vragen en Antwoorden*	499

	Pages		Blz.
— De M. Vandenbossche à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, et à M. Grijp, Ministre de l'Economie, concernant l'étude d'impact du TGV	500	— Van de heer Vandenbossche aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, en aan de heer Grijp, Minister belast met Economie, betreffende de milieu-effectenstudie van de SST	500
— De M. Vandenbossche à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant le rapport sur la journée d'étude de l'ICWS	501	— Van de heer Vandenbossche aan de heer Gosuin, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende het verslag over de studiedag van het ICWS	501
— De M. de Clippele à M. Grijp, Ministre de l'Economie, concernant son encart publicitaire dans la presse	501	— Van de heer de Clippele aan de heer Grijp, Minister belast met Economie, betreffende zijn reclamebijlage in de pers	501
— De M. Paternoster à M. Désir, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant le parcours historique des taxis	503	— Van de heer Paternoster aan de heer Désir, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende de historische route van de taxi's	503
— De M. De Coster à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant la taxe sur les bureaux	503	— Van de heer De Coster aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende de belasting op de kantoorruimten	503
— De M. De Coster à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant la vente du patrimoine immobilier communal par certaines communes	504	— Van de heer De Coster aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende de verkoop van het gemeentelijk onroerend patrimonium door sommige gemeenten	504
— De M. Draps à M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, concernant les chefs de station à la STIB	505	— Van de heer Draps aan de heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, betreffende de stationschefs bij de MIVB	505
— De M. Cools à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant la concertation sur la place des Martyrs	505	— Van de heer Cools aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende het overleg over het Martelarenplein	505
— De M. Duponcelle à M. Désir, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant le classement du moulin d'Evere	506	— Van de heer Duponcelle aan de heer Désir, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende de bescherming van de molen van Evere	506
— De M. Debry à M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, concernant le Ring sud mis à l'étude	506	— Van de heer Debry aan de heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, betreffende de plannen voor de zuidelijke ring	506
— De M. Debry à M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant l'affectation des recettes nouvelles	507	— Van de heer Debry aan de heer Chabert, Minister van Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende de bestemming van de nieuwe ontvangsten	507

PRESIDENCE DE M. POULLET, PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER POULLET, VOORZITTER

La séance est reprise à 15 h 55.

De vergadering is om 15 u. 55 hervat.

M. le Président. — Je déclare reprise la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du 22 février 1990.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van 22 februari 1990 hervat.

COMMUNICATIONS AU CONSEIL

MEDEDELINGEN AAN DE RAAD

M. le Président. — Différentes communications ont été jointes au Conseil par la Cour d'arbitage. Elles figurent en annexe du Compte rendu analytique et du Compte rendu intégral.

Verschillende mededelingen werden door het Arbitragehof aan de Raad gedaan. Ze zijn opgenomen in bijlage van het Beknopt verslag en in het Volledig verslag.

Vooraleer wij de dringende vragen behandelen wil ik even terugkomen op de stemmingsprocedure.

A l'ordre du jour était prévu éventuellement le vote sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Drouart sur «les déclarations de l'Exécutif portant sur le rapport du Commissariat royal à l'immigration» (développée en séance plénière du 7 février 1990).

Aan de orde werd eventueel de stemming voorzien over de moties ingediend ter conclusie van de interpellatie van de heer Drouart, betreffende «de verklaringen van de Executieve over het verslag van het Koninklijk Commissariaat voor het Migrantenbeleid» (gehouden in de plenaire vergadering van 7 februari 1990).

Une concertation est en cours au sein du bureau élargi, au terme de laquelle un consensus pourrait être atteint entre tous les groupes reconnus du Conseil, en ce qui concerne la mise en place d'un organe permettant d'aborder globalement le problème de la population d'origine étrangère dans notre région.

In het Bureau in uitgebreide samenstelling is een overleg aan de gang waaruit een consensus zou kunnen groeien onder alle erkende fracties van de Raad over de oprichting van een orgaan dat een globale aanpak van het probleem van de bevolking van buitenlandse oorsprong in ons Gewest mogelijk maakt.

Te dien einde hebben de indieners van de moties ermee ingestemd om de stemming over de moties tot de volgende vergadering te verdagen.

Pour cette raison, les auteurs des motions ont accepté d'ajourner le vote sur ces motions à la prochaine réunion.

QUESTIONS D'ACTUALITE

DRINGENDE VRAGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

Je vous rappelle que les questions d'actualité sont posées, en vertu du règlement, dans l'ordre dans lequel elles ont été introduites.

Ik herinner u eraan dat krachtens het reglement de dringende vragen gesteld worden in de volgorde dat ze werden ingediend.

La parole est à M. Thys, Ministre.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Monsieur le Président, je vous signale que M. Chabert m'a demandé de répondre aux questions qui lui ont été posées.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME GUILLAUME-VANDERROOST A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, ET A M. DESIR, MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT LE PERSONNEL DES CRECHES ET PREGARDIENNATS

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW GUILLAUME-VANDERROOST AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, EN AAN DE HEER DESIR, MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE HET PERSONEEL VAN KINDERDAGVERBLIJVEN EN PEUTERTUINEN

M. le Président. — La parole est à Mme Guillaume pour poser sa question.

Mme Guillaume-Vanderroost. — Monsieur le Président, en fait la question se scinde en deux parties puisque d'une part, elle concerne l'information fournie par l'Office de la Naissance et de l'Enfance, aux services sociaux des communes et des CPAS, qui organisent, dans la région de Bruxelles-Capitale, des prégardiennats et des crèches.

Cette missive indique que des négociations sont en cours, visant à obtenir, pour les établissements agréés, un supplément de personnel par le biais du fonds budgétaire interdépartemental.

D'autre part, vous devez savoir que pratiquement, les effectifs des crèches se voient amputer d'un demi poste de puéricultrice, ce qui touche toutes les entités de moins de trente lits, d'un quart temps infirmière ou assistante sociale, ce qui touche ponctuellement certaines crèches mais en plus provoque un déséquilibre dans l'organisation du travail étant donné que le Ministère de la Santé publique invite, via l'ONE, à effectuer des statistiques supplémentaires concernant notamment l'allaitement maternel, les vaccinations, le nombre de jours d'hospitalisation des enfants. Ce travail demande évidemment du temps et du personnel.

Par ailleurs, vous savez également que les listes d'attente dans la région bruxelloise sont longues dans certaines communes, au niveau de l'inscription dans les crèches et qu'il serait nécessaire de pouvoir ouvrir des unités supplémentaires.

Devant cet aspect dual tendant à supprimer des postes et à demander du personnel supplémentaire via le Fonds budgétaire interdépartemental pour l'Emploi, je vous pose deux questions:

Primo, acceptez-vous ce jeu de chaises musicales qui provoque l'instabilité du personnel des crèches et des prégardiennats?

Secundo, existe-t-il encore aujourd'hui pour la Région de Bruxelles-Capitale une potentialité d'un droit de tirage pour pallier le manque d'effectifs au 1er février 1990?

M. le Président. — La parole est à M. Désir, Ministre.

M. Désir, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, Chers Collègues, la question étant duale, la réponse le sera également.

A votre première question, Madame, je répondrai que l'ONE est un organisme totalement communautarisé. Il dépend donc exclusivement de la Communauté française.

Je ne nie pas le fait que les CPAS sont des organismes d'exécution mais il est bien certain que l'autorité sur l'ONE appartient à la Communauté française. Je me permets donc de vous renvoyer au Ministre compétent, que vous connaissez bien.

Il en est de même, d'ailleurs, pour la Communauté flamande.

Vous abordez ensuite un problème qui doit nous sensibiliser en tant que responsables communaux. Là, la tutelle appartient évidemment au Ministre-Président. Il est bien certain que tout ce qui concerne l'emploi est directement de son ressort. Je lui demande donc de répondre au deuxième volet de votre question.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, Chers Collègues, nous avons déjà évoqué les négociations en cours entre la Communauté française et la Région wallonne d'une part, entre la Communauté française et la Région bruxelloise d'autre part, au sujet des FBI.

Il y a eu des engagements des Régions quant au nombre d'emplois FBI, tant à Bruxelles qu'en Wallonie, et cela sur base d'une clé de solidarité entre la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale. Cet accord était nécessaire étant donné que notre Région est toujours pénalisée par le critère: lieu de travail.

Donc, toute augmentation du nombre global de postes FBI impliquerait un accroissement budgétaire et devrait faire l'objet d'un ajustement de l'accord que nous avons passé, il y a un mois, avec la Région wallonne.

Je crois avoir déjà eu l'occasion de m'exprimer sur ce point en réponse à une question d'actualité ou à une question orale.

Je rappelle à l'honorable membre que la Région de Bruxelles, tout comme la Région wallonne d'ailleurs, veillera à passer une convention générale avec la Communauté française. Cette convention porterait sur un nombre global de postes FBI à octroyer à la Communauté. Il s'agit donc du droit de tirage bruxellois vers la Communauté française. La ventilation de ce nombre global de postes FBI relève, par contre, d'une négociation interne à la Communauté française. Si nous décidons que sur nos droits de tirage, un certain nombre de FBI sont mis en fonction et au travail dans le cadre des activités de la Communauté française, c'est à la Communauté française à voir comment elle ventilera ce taux de FBI.

Pour le moment, nous examinons les possibilités de solution quant à la recherche de personnel complémentaire pour les crèches et les prégardiennats, dans le cadre des contraintes budgétaires qui sont les nôtres.

Il y a donc un problème FBI-Communauté française, où la Communauté française doit travailler à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire qui est la sienne, partie de l'enveloppe transférée vers ces travailleurs sociaux mais sur base d'un droit de tirage.

Cela dit, il est vrai que nous souhaitons que la Communauté française discute avec nous — cela fait d'ailleurs partie de la négociation — de l'usage qu'elle fait de ce droit de tirage partiel sur le droit de tirage régional.

Vous avez aussi indirectement soulevé le problème des crèches et des prégardiennats communaux. Cette question doit être abordée dans le cadre général de la négociation en cours sur les droits de tirage, tant ACS que FBI.

Je prends acte de vos propos et saurai les intégrer dans la négociation que nous sommes en train de mener avec la Communauté française mais je ne peux vous en dire beaucoup plus à ce stade-ci.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. VANDENHAUTE A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT LA GESTION DES COMMUNES ET APPROBATION DE LEUR BUDGET

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER VANDENHAUTE AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE HET BEHEER VAN DE GEMEENTEN EN DE GOEDKEURING VAN HUN BEGROTING

M. le Président. — La parole est à M. Vandenhaute pour poser sa question.

M. Vandenhaute. — Monsieur le Président, M. le Ministre-Président sait combien le vote du budget est un acte important pour une municipalité qui répond d'ailleurs à une circulaire qui émane de l'Exécutif. Son approbation est tout aussi importante or, il règne actuellement sinon une grande confusion, tout au moins une inquiétude quant à l'évolution des différents budgets introduits. J'aimerais obtenir quelques précisions de votre part à ce sujet.

Tout d'abord, certaines communes n'ont pas encore adopté leur budget pour 1990. Je voudrais savoir quelles sont les réactions de l'autorité de tutelle à l'égard de ces communes qui ne respectent évidemment pas la circulaire ministérielle.

Ensuite, quelles sont les communes dont le budget 1990 aurait déjà été approuvé ou rendu exécutoire par la tutelle?

Pourriez-vous, en outre, me dire si des arrêtés de prorogation de délai ont été pris à l'égard du budget de certaines communes et, dans l'affirmative, à quelle(s) date(s) ont été reportés les délais pour statuer?

Selon une rumeur, l'Exécutif prendrait la décision de permettre à certaines communes de fonctionner par le biais de douzièmes provisoires en attendant l'approbation de leur budget, ce qui ne s'est jamais pratiqué par le passé. Si cette information est exacte, je suppose que cette décision n'est prise qu'à l'égard des communes qui n'auraient pas présenté un budget dans le profil strict de leur plan d'assainissement.

Enfin, je souhaiterais connaître, pour chacune des communes et chacun des CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale, le nombre d'agents contractuels subventionnés dont ils disposent et le montant de l'aide financière qui leur est ainsi octroyée.

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, je tiens à signaler à M. Vandenhaute qu'en ce qui me concerne, la situation est très claire.

Tout d'abord, les communes qui n'ont pas encore adopté leur budget pour 1990 sont, à ma connaissance, les suivantes: Berchem-Sainte-Agathe, Etterbeek, Ganshoren, Forest, Koekelberg, Schaerbeek et Uccle.

Ensuite, les délais accordés pour statuer sur les budgets des communes d'Anderlecht et d'Auderghem sont expirés avant la décision de proroger et ce en vue de négocier de nouveaux plans de gestion. Je ne m'inquiète pas outre mesure étant donné la nature même de ces communes. Ces budgets seront rendus exécutoires par l'autorité de tutelle.

Par ailleurs, en raison de la nécessité d'adopter de nouveaux plans de gestion — j'ai toujours insisté sur ce point — nous avons, en fait, décidé de proroger les délais pour certaines communes, en fonction des difficultés que nous rencontrons dans l'examen des budgets et du respect d'un certain nombre de mesures prises dans le cadre des plans de gestion.

Si la situation est assez claire pour certaines communes, elle l'est beaucoup moins pour d'autres.

Nous avons décidé de proroger au 30 avril 1990 au plus tard — j'insiste sur ce point — pour les communes de Berchem-Sainte-Agathe, d'Evere, de Ganshoren, de Jette, de Koekelberg, de Molenbeek-Saint-Jean, d'Uccle, de Woluwé-Saint-Lambert et de Woluwé-Saint-Pierre, à condition que les communes qui n'ont pas encore adopté leur budget le déposent dans un délai rapide.

Il existe aussi une prorogation au 15 juin 1990 au plus tard pour les communes d'Etterbeek, de Forest, d'Ixelles, de Saint-Gilles, de Saint-Josse, de Schaerbeek et de Watermael-Boitsfort. Vous aurez tout de suite compris, grâce à cette liste, qu'il s'agit de communes où la négociation sur le plan de gestion est un peu plus laborieuse. Cela concerne plus particulièrement les communes qui ont eu recours au Fonds 208.

Enfin, nous avons décidé, car cela s'imposait, de proroger au 31 août 1990 — toujours au plus tard — l'approbation du budget de la Ville de Bruxelles. Nous nous trouvons en effet devant un monstre budgétaire qui appelle beaucoup plus de questions et un traitement spécifique de la part de la Région.

Nous avons départagé les communes en trois groupes et j'insiste sur le fait que les dates que je viens de vous communiquer sont des dates extrêmes.

J'en viens à la deuxième partie de votre question.

D'après les renseignements qui me sont communiqués par l'ORBEM, sur la base des chiffres de 1989 pour l'ONSS, je puis informer l'assemblée que les communes et CPAS de la Région ont bénéficié pour 1989 de 1 839 équivalents-temps pleins d'agents contractuels, ce qui représente une aide financière totale d'environ 626 millions de francs. Je tiens à la disposition de M. Vandenhaute et du Conseil — il serait trop fastidieux d'en faire la lecture ici — le nombre en équivalents-temps pleins pour l'ensemble des communes et les montants accordés par commune.

M. le Président. — La parole est à M. Vandenhaute.

M. Vandenhaute. — Monsieur le Ministre-Président, je tiens à vous remercier pour cette réponse claire qui, je crois, donnera satisfaction à tous les municipalistes.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. HASQUIN A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT LA CONFERENCE INTERMINISTERIELLE SUR LA POLITIQUE DE L'IMMIGRATION

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER HASQUIN AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE DE INTERMINISTERIELE CONFERENTIE OVER HET MIGRANTENBELEID

M. le Président. — La parole est à M. Hasquin pour poser sa question.

M. Hasquin. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, lors des débats qui se sont déroulés il y a peu au Conseil régional bruxellois sur le problème de l'immigration, il était encore question de la conférence interministérielle sur la politique de l'immigration qui devait se tenir le 20 février.

Il ressortait de nos débats qu'à l'évidence, le Gouvernement national et l'Exécutif ne partageaient pas la même façon d'appréhender la politique de l'immigration et des réfugiés sur un certain nombre de points essentiels.

Il semblerait que la conférence interministérielle du 20 février ne se soit pas tenue et qu'elle soit reportée dans la meilleure des hypothèses au début du mois de mars.

Le Ministre-Président pourrait-il nous expliquer les raisons de ce report et nous dire si celui-ci est en relation avec les oppositions que j'ai mentionnées voici quelques instants?

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Je ne peux, Monsieur Hasquin, que tenter d'interpréter le fait que l'on ait différé cette réunion. J'ai moi-même été informé assez

tardivement de ce qu'elle n'aurait pas lieu et je me suis interrogé.

On peut évidemment supposer qu'il s'agit là d'un report simplement dû à une surcharge d'agenda ou à des problèmes pratiques, techniques. Je l'ignore.

Je m'en sortirais trop aisément en disant que c'est peut-être la seule explication. La question de la représentativité des Musulmans en Belgique est en cours de négociation et des contacts ont lieu tous azimuts. Ce fut l'une des questions les plus délicates soulevées au sein du Comité interministériel.

M. le Ministre Wathelet serait, m'a-t-on dit, en voyage ...

M. Hasquin. — Il est en Arabie Saoudite! *(Sourires.)*

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Ce qui n'est pas sans importance étant donné que ce problème le concerne également.

Il m'est difficile de donner une interprétation de ce report; par contre, je puis préciser que la conférence est reportée au 6 mars.

En aucune manière, cette réunion n'a été différée parce qu'il restait à régler des contentieux entre les Régions et le Gouvernement. Je pense qu'au-delà des problèmes techniques qui peuvent s'être posés, l'état d'avancement des négociations sur la représentativité des Musulmans n'aurait, de toute façon, pu être tranchée à cette réunion. Nous attendrons donc le 6 mars puisqu'à l'ordre du jour de cette réunion, figurait d'abord le problème de la représentativité de la population musulmane.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DRAPS A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT DES PANNEAUX DE CHANTIER INDIQUANT LE NOM DU MINISTRE-PRESIDENT, M. PICQUE

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DRAPS AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE DE BOUWWERFPANELEN MET DE NAAM VAN DE MINISTER-VOORZITTER, DE HEER PICQUE

M. le Président. — La parole est à M. Draps pour poser sa question.

M. Draps. — Monsieur le Président, récemment sont apparus des panneaux de chantiers sur lesquels figure, parmi les noms des intervenants habituels — maître d'ouvrage, architecte, bureau de contrôle —, le nom du Ministre-Président, Charles Picqué, en tant que pouvoir subsidiant.

Nous nous étions déjà, sous le précédent Exécutif, élevés contre ces pratiques qui visent à utiliser le biais de subventions, qu'il s'agisse de subventions à la rénovation ou d'autres subventions en matière de constructions, pour assurer une publicité fort personnelle puisque ce n'est ni la Région bruxelloise, ni le Ministère de la Région bruxelloise, ni l'Exécutif qui sont mentionnés en grosses lettres, mais bien le nom d'un homme politique.

Ma question est donc la suivante: ces pratiques vont-elles perdurer? Que se passerait-il demain si quelqu'un qui réclame de tels subsides refusait de faire figurer ce genre de mention qui, je le suppose, est imposée par le pouvoir subsidiant? S'agit-il, en l'occurrence, d'une condition pour obtenir les subsides?

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, je souhaiterais que M. Draps m'indique les endroits concernés.

M. Draps. — Rue de Laeken, par exemple.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Je tiens à dire que je n'étais absolument pas au courant de la question évoquée ici. *(Exclamations sur certains bancs.)*

M. Draps. — Je fais en ce moment un reportage photographique sur cette situation.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Que les choses soient claires, Monsieur Draps. Je suis dans l'ignorance de ce fait. S'agit-il d'un excès de zèle ou cela résulte-t-il des obligations de l'entrepreneur? Dans ce dernier cas, je puis vous assurer que je ne juge pas cette pratique très opportune et je ne pense pas qu'effectivement il faille l'autoriser et la généraliser.

M. Draps m'indiquera tout à l'heure les lieux sur lesquels cette inscription figure. J'aimerais également savoir sur quel type de chantier ladite inscription a été constatée.

M. Draps. — En l'espèce, il s'agit d'un chantier de rénovation en matière de logement.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Quoi qu'il en soit, je ne pense pas qu'il s'agisse d'une bonne chose. Sans doute, s'agit-il d'investisseurs privés? Je ne connais pas la situation.

Malgré tout le plaisir que j'éprouve à voir figurer mon nom dans cette ville, je souscris volontiers aux propos de M. Draps en disant que cette pratique inopportune ne doit pas être admise et généralisée. Comme vous le savez, je suis suffisamment malin que pour savoir où mettre mon nom à bon escient sans m'attirer des critiques légitimes. Cela ne se reproduira plus.

M. Draps. — J'en prends bonne note.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. HASQUIN A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT LA SECURITE SUR LES CAMPUS UNIVERSITAIRES

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DE MARCKEN DE MERKEN A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT LA SECURITE DANS LES CAMPUS

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER HASQUIN AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE DE VEILIGHEID OP DE UNIVERSITAIRE CAMPUSSEN

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DE MARCKEN DE MERKEN AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE DE VEILIGHEID IN DE CAMPUSSEN

M. le Président. — La parole est à M. Hasquin pour poser sa question.

M. Hasquin. — Monsieur le Président, il est inutile de disserter longuement sur les problèmes de sécurité que nous

connaissons depuis quelques mois sur les campus universitaires.

Cependant, en raison de leurs diverses facettes, ces problèmes relèvent aujourd'hui de différents pouvoirs publics. Cela justifie la réunion convoquée ce matin par le Ministre de l'Intérieur, M. Tobback, qui, accompagné de représentants d'autres Ministres nationaux, a rencontré les autorités académiques. En effet, aujourd'hui, en matière de sécurité au sens large du terme, le pouvoir national est toujours compétent.

Par ailleurs, il est tout aussi légitime que M. Ylieff, Ministre de la Communauté française, ait réuni, ce midi, les mêmes autorités académiques du côté francophone.

Le problème de la sécurité sur les campus universitaires concerne également les pouvoirs locaux dans la mesure où les universités sont implantées sur un certain nombre de communes, dans la Région de Bruxelles-Capitale en particulier. Par conséquent, on peut imaginer que les polices locales aient un rôle à jouer.

En lisant la presse, j'ai appris que des discussions s'étaient déroulées au sein de l'Exécutif à propos de ce problème de sécurité.

Une meilleure coordination des polices, des rondes en voiture pendant la nuit sur les campus, pourraient, par exemple, être envisagées.

Le Ministre-Président pourrait-il nous faire connaître les intentions ou les idées qui ont été débattues en la matière au sein de l'Exécutif?

M. le Président. — La parole est à M. de Marcken de Merken.

M. de Marcken de Merken. — Monsieur le Président, dans un esprit de sérénité, d'efficacité et de solidarité, je tiens à signaler que des alertes à la bombe ont également eu lieu dans des établissements scolaires situés sur une de nos communes. Ces établissements scolaires ne sont pas des universités.

Ce problème est très grave. Les propos développés par M. Hasquin sont dignes d'un grand intérêt.

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, je tiens à dire aux deux membres de ce Conseil qui viennent de m'interroger sur le problème de la sécurité que, suite aux événements très graves qui se sont déroulés la semaine dernière à Woluwe, l'Exécutif s'est réuni vendredi soir afin d'évoquer la situation.

Il est tout à fait évident, en effet, que la multiplication du type d'attentats que nous avons connus est de nature à nuire à l'intérêt général, comme à celui des particuliers, mais aussi à l'image de notre Région.

A cette occasion, l'Exécutif a exprimé son indignation et sa solidarité à l'égard des victimes. Mais ce problème de la sécurité avait déjà été évoqué par l'Exécutif avant les événements douloureux de la semaine passée, car nous vivons une situation qu'il nous faut, à mon sens, absolument corriger et améliorer.

Nous avons tous suivi le débat sur le *dispatching* des polices et nous connaissons les problèmes spécifiques de police qui se posent aux communes bruxelloises. J'ai rencontré M. Tobback pour lui exprimer une intention, que j'ai d'ailleurs évoquée la semaine dernière à l'Exécutif, et qui est la suivante.

Il me paraît souhaitable que soit créé — nous défendrons cette idée auprès de la Conférence des Bourgmestres mercredi prochain — un Collège régional de sécurité et de coordination. Nous ne pouvons pas laisser traiter certains problèmes dans une relation bilatérale entre le Ministre de l'Intérieur et chaque bourgmestre. Il faudrait un lieu, non pas de décision et qui pourrait être amené à dessaisir les bourgmestres de leur pouvoir de police, mais un lieu de réflexion afin de définir une politique cohérente en matière de sécurité.

Je prends des exemples: la formation et le recrutement. Une campagne de recrutement va bientôt commencer et je crois que la Région bruxelloise devrait y être techniquement associée.

Qui va gérer le *dispatching* si nous l'autorisons?

La question n'a pas été résolue au sein de la Conférence des Bourgmestres et une série d'autres questions méritent d'être débattues.

La mission de ce Collège serait double: promouvoir une politique cohérente et homogène de sécurité pour la Région, promouvoir, suggérer et peut-être assurer de manière opérationnelle certaines formes de coordination. J'ai l'impression qu'il est préférable que les problèmes de sécurité soient débattus à l'échelle régionale plutôt que de s'en remettre à une relation directe avec le Ministre de l'Intérieur.

J'ai donc suggéré que nous en parlions, mercredi dernier, à la Conférence des Bourgmestres à laquelle je me suis rendu. J'ai assisté au débat — c'est un euphémisme — entre les bourgmestres et le Ministre de l'Intérieur, en ce qui concerne l'opportunité du *dispatching* et j'ai demandé à faire un rapport sur cette suggestion d'un Collège régional de sécurité.

Si la Conférence des Bourgmestres montre un intérêt pour la formule, ce Collège pourrait être mis en place avec la collaboration des communes et se pencher de manière prioritaire sur des dossiers aussi épineux que la sécurité des campus et d'autres problèmes dont je ne vais pas faire l'énumération ici.

Il serait bon que les Bruxellois aient un organisme où ils définissent une attitude commune de relations avec le Ministre de l'Intérieur.

Voilà ce que je voulais répondre aux deux membres du Conseil qui m'ont posé la question sans préjuger de la discussion que j'aurai avec la Conférence des Bourgmestres mercredi prochain.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DE BERLANGEER A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT LE BULLETIN DES *QUESTIONS ET REPONSES*

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DE BERLANGEER AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE HET BULLETIN VAN *VRAGEN EN ANTWOORDEN*

De Voorzitter. — De heer De Berlangeer heeft het woord voor het stellen van zijn vraag.

De heer De Berlangeer. — Mijnheer de Voorzitter, Heren Leden van de Executieve, Collega's, uit het bulletin van *Vragen*

en Antwoorden bleek dat vele schriftelijke vragen onbeantwoord bleven. Sommige dateren zelfs van augustus, september en november. Dit is onaanvaardbaar.

Verder, Mijnheer de Minister, onlangs heb ik van uw administratie een kopie ontvangen van het door u verstrekte antwoord. Maar op een schriftelijke vraag in het Nederlands zou men mij toch in het Nederlands, en niet in het Frans moeten antwoorden. U beschikt toch over voldoende kabinetsmedewerkers! Kan aan dit euvel in de toekomst worden verholpen?

De Voorzitter. — Minister-Voorzitter Picqué heeft het woord.

De heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve. — Mijnheer de Voorzitter, het is abnormaal dat schriftelijke vragen van november — ondanks alle moeilijkheden waarmee wij werden geconfronteerd — onbeantwoord bleven.

In principe moeten alle antwoorden ook naar mijn kabinet worden doorgestuurd om de informatie van de Minister-Voorzitter te verzekeren. Maar elke Minister is verantwoordelijk voor de termijn waarbinnen hij moet antwoorden. Deze beloopt 20 dagen vanaf de ontvangst van de vraag door de betrokken Minister. Indien blijkt dat deze procedure niet de nodige waarborgen biedt, zal er, samen met de Voorzitter van de Raad, worden gewerkt aan een bijzondere systematisch herinneringsprocedure.

Ik heb mijn diensten gevraagd om, samen met de diensten van de Raad, een lijst met de vragen van 1989 waarop nog niet werd geantwoord, op te stellen. Ik zal ervoor waken dat deze vertragingen in de toekomst worden vermeden.

De Voorzitter. — De heer De Berlangeer heeft het woord.

De heer De Berlangeer. — Mijnheer de Minister, u hebt niet gezegd waarom ik een in het Frans opgesteld antwoord heb ontvangen.

De heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve. — Was de vraag voor mijn kabinet bestemd?

De heer De Berlangeer. — Inderdaad.

De heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve. — Dat is uiteraard onaanvaardbaar.

De heer De Berlangeer. — Ik voeg er trouwens aan toe dat de administratie op de Sterrenkundelaan — hoewel zij tot veertien dagen geleden de papieren op hun knieën moesten zoeken — de schriftelijke vragen wel degelijk heeft doorgestuurd. Ik ben daar zelf op bezoek geweest.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. VANDENBOSSCHE A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, ET A M. GRIJP, MINISTRE DE L'ECONOMIE, CONCERNANT L'ETUDE D'IMPACT DU TGV

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER VANDENBOSSCHE AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, EN AAN DE HEER GRIJP, MINISTER BELAST MET ECONOMIE, BETREFFENDE DE MILIEU-EFFECTENSTUDIE VAN DE SST

De Voorzitter. — De heer Vandenbossche heeft het woord voor het stellen van zijn vraag.

De heer Vandenbossche. — Mijnheer de Minister Voorzitter en Mijnheer de Minister van Economie, de komst van de SST heeft in belangrijke mate de gemoederen doen bewegen in Brussel en zal zijn impact hebben zowel inzake huisvesting als inzake economische ontwikkeling. Met deze vraag wil ik uw aandacht vestigen op een belangrijk industriegebied in Anderlecht dat op dit ogenblik ontsnapt aan de STRATEC-studie inzake de impact van de SST op het gebied van het Zuidstation, namelijk het gebied van de Demetskaai.

Dit industriegebied heeft dringende nood aan ontsluiting. Kan niet worden overwogen dat in het kader van de komst van de SST de Industrielaan in Anderlecht zou worden doorgetrokken tot de Demetskaai? Dit zal voor dit gebied een belangrijke hervitalisering en herdynamisering betekenen waardoor op basis van gezonde selectiecriteria dynamische en arbeidsintensieve industriëen zouden kunnen worden aangetrokken.

Mijn tweede vraag betreft de betoging van milieugroepen die zaterdag opnieuw heeft plaatsgegrepen rond het Moeraske Kerkebeek en het Walkierspark. Wat is de houding van de Executieve ten aanzien van de impact van de SST op deze natuurbiotopen?

De Voorzitter. — De heer Picqué, Minister-Voorzitter, heeft het woord.

De heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve. — Mijnheer de Voorzitter, wellicht zal Minister Grijp mijn antwoord nog aanvullen.

Door de komst van de SST zal de wijk van het Zuidstation worden omgevormd tot een strategisch communicatie-knooppunt, maar ook tot een symbool voor Brussel en Europa, wat reeds bepaalde verlangens heeft gewekt.

Om de herhaling van de ongelukkige ervaringen met de Noordwijk te vermijden en de harmonieuze integratie van deze nieuwe dynamiek in het Brusselse stadsweefsel te waarborgen, heb ik opdracht gegeven voor een studie als aanvulling op deze vervaardigd door het bureau STRATEC.

Deze studie moet een ontwikkelingsschema uitwerken dat aan de omgeving van het Zuidstation een nieuw dynamisme zal geven, dit zowel aan de economische activiteit als aan de woonfunctie en aan de aanvullende uitrustingen.

Gelet op de talrijke in voorbereiding zijnde ontwerpen, denk ik dat dit plan het mogelijk zal maken te vermijden dat niet-overlegde en disparate aanpassingen uitgevoerd worden en dat het ook de besluitvorming door de Executieve zal vergemakkelijken.

Een technisch comité zal deelnemen aan de oriëntering van de studie die binnen een termijn van 5 maanden, te rekenen vanaf begin februari, zal worden uitgevoerd en voor het opstellen van plannen — bij voorbeeld BPA's — zal kunnen worden gebruikt.

Concreter en op stedebouwkundig vlak zal die studie uitmonden in:

— het vastleggen van de grondbestemming;

— algemene regels geldend voor de inplanting, de afmetingen en de stadsesthetiek;

— werkingsschema's voor de verschillende verkeersnetten: personenwagens, openbaar en privé-gemeenschappelijk vervoer, voetgangers, parkeerplaatsen, ...;

— suggesties wat de inrichting van de openbare ruimten betreft;

— een faseringsvoorstel: zowel de infrastructuren als de gebouwen (renovatie, reconstructie, ...);

— voorstellen om aan een deel of het geheel van het richtschema reglementaire kracht te geven (BPA, bijzondere bouwreglementeren, ...).

Na deze werkzaamheden zal het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest een openbaar onderzoek organiseren.

De Voorzitter. — Minister Grijp heeft het woord.

De heer Grijp, Minister belast met Economie. — Mijnheer de Voorzitter, als Anderlechtenaar is de situatie aan de Demetskaai mij voldoende bekend.

Dit gebied is ook zonder SST aan vernieuwing toe. Het gaat hier immers om een vervallen industriezone midden een sterk bewoonde omgeving. Met de komst van de SST is de problematiek in die omgeving nog acuter.

Anderlecht ontwikkelde een zeer intensieve economische dynamiek. Volgens statistieken zijn nagenoeg een kwart van de expansiekredieten bestemd voor de desbetreffende zone of de onmiddellijke omgeving. Er zal bijgevolg ook een bijzondere inspanning rond de Demetskaai worden geleverd.

De omgeving is, mijns inziens, gelet op de dichte bewoning, vooral geschikt voor kleinere, arbeidsintensieve ondernemingen en niet voor een homogeen bedrijvencentrum waaraan u denkt.

In elk geval bevestig ik dat het probleem ons niet ontgaat. Wellicht ontsnapt dit gebied, doordat het niet werd opgenomen in de impactstudie rond de SST, aan een hoop beroering, die zich in Vlaanderen wel voordeed omdat randgebieden eveneens werden bestudeerd.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. VANDENBOSSCHE A M. GOSUIN, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DU LOGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT LE RAPPORT SUR LA JOURNEE D'ETUDE DE L'ICWS

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER VANDENBOSSCHE AAN DE HEER GOSUIN, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE HET VERSLAG OVER DE STUDIEDAG VAN HET ICWS

De Voorzitter. — De heer Vandenbossche heeft het woord voor het stellen van zijn vraag.

De heer Vandenbossche. — Mijnheer de Staatssecretaris, de krantegroep *De Standaard* maakte op 19 februari verslag van de studiedag van het internationaal centrum voor waterstudies te Amsterdam. Dit artikel haalt zwaar uit tegen de Brusselse Executieve en uzelf door de bewering als zou u het vertikken wat dan ook te doen aan de waterzuiveringsproblematiek. Ik ben ervan overtuigd dat dit niet het geval is. Kunt u toelichten welke initiatieven u tot nu toe genomen hebt? Welke contacten hebt u genomen? Op welke wijze zal u deze problematiek aanpakken? Hoe zit het met de financiering en eventuele contacten met de privé-sector?

M. le Président. — La parole est au Secrétaire d'Etat Gosuin.

M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, M. Désir pourra donner des compléments d'information en ce qui concerne la politique de l'eau.

Mais, je dois démentir cet article parce que nous participons depuis plusieurs mois à des réunions interministérielles, présidées par le Premier Ministre W. Martens et Mme Miet Smet, pour préparer plus particulièrement la conférence de La Haye qui se tiendra début mars.

Vous avez appris par la presse et par une conférence de Mme Miet Smet que les Régions étaient arrivées à un accord sur une stratégie à défendre. La position de la Région, qui confirme le plan directeur et la réalité de la situation en matière d'épuration des eaux, a été confirmée par le précédent Exécutif. L'Exécutif actuel a donné mission à ses représentants de défendre cette position lors de la prochaine conférence de La Haye. Comme il n'y a qu'un délégué belge à cette conférence, nous serons représentés par Mme Smet, qui a pris connaissance de notre position. Les travaux seront encore peaufinés demain à La Haye et mon directeur de cabinet participe, avec les directeurs de cabinet de Mme Smet et de MM. Kelchtermans et Lutgen, à l'élaboration d'une réponse cohérente au niveau belge.

Soyez donc rassuré et je pense que la conférence de Mme Smet doit vous confirmer notre volonté d'aller dans un sens commun.

M. le Président. — La parole est à M. Désir, Ministre.

M. Désir, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer à propos du problème de l'épuration des eaux et principalement des mesures que nous allons promouvoir dans toute la Région bruxelloise. Nous vous avons déjà fait part de notre position en ce qui concerne le timing de répartition des travaux qui, après s'être attaqués à la zone sud, concerneront la zone nord qui est beaucoup plus importante puisqu'elle couvre 750 000 habitants.

Nous ne pouvons bien entendu pas mettre la charrue avant les boeufs; il s'agit avant tout d'un problème de mesures que nous devons aujourd'hui promouvoir en poursuivant parallèlement les études au sujet de l'épuration proprement dite. Nous ne pouvons cependant pas agir sans une concertation interrégionale.

Le problème le plus important aujourd'hui est peut-être d'arriver à déterminer en quoi la Région wallonne est concernée. Comme vous connaissez la géographie, vous savez que les cours d'eau coulent du sud vers le nord. Par conséquent, qui pollue qui? On ne peut résoudre l'ensemble de ces problèmes sans une parfaite concertation entre les trois Régions concernées.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DE CLIPPELE A M. GRIJP, MINISTRE DE L'ECONOMIE, CONCERNANT SON ENCART PUBLICITAIRE DANS LA PRESSE

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DE CLIPPELE AAN DE HEER GRIJP, MINISTER VAN ECONOMIE, BETREFFENDE ZIJN RECLAMEBIJLAGE IN DE PERS

M. le Président. — La parole est à M. de Clippele pour poser sa question.

M. de Clippele. — Monsieur le Président, hier, en ouvrant *l'Echo de la Bourse,* je suis tombé en arrêt devant la photo

d'un beau garçon *(Rires)*, et je me suis rendu compte que je le connaissais.

M. Grijp, Ministre de l'Economie. — Interpellez-vous le Ministre-Président ou moi-même? *(Sourires.)*

M. de Clippele. — J'interpelle les deux, Monsieur Grijp. Sous la photo, j'ai vu en lettres grasses «Rufin Grijp». Il s'agit d'un encart publicitaire dans lequel j'ai lu textuellement: «Les objectifs du Ministre Rufin Grijp sont de permettre aux Bruxellois d'habiter, de vivre et de travailler à Bruxelles, etc.».

C'est donc un éloge que le Ministre se fait à lui-même et à son Ministère.

Je voudrais poser deux questions, l'une au Ministre-Président et l'autre à M. Grijp.

Je commence par la question à M. le Ministre-Président. Je peux comprendre qu'un département ministériel fasse paraître un encart concernant un avis à la population suite à un changement de loi, éventuellement pour remplir des formulaires, etc. Je puis comprendre qu'un mandataire politique, un député ou un conseiller régional, fasse une publicité personnelle, même en dehors des périodes de campagne électorale. Mais qu'un Ministre, dans sa fonction de Ministre, fasse paraître un encart publicitaire comprenant sa photo et son nom en grands caractères, me paraît être un manque de retenue, de respect de la fonction ministérielle, de déontologie, de dignité.

Ne croyez-vous pas, Monsieur le Ministre-Président, que si l'on continue sur cette lancée — car cette pratique est nouvelle depuis trois ou quatre ans — on en arrive rapidement à une dégradation des mœurs politiques?

J'aimerais savoir, Monsieur le Ministre-Président, si vous approuvez que l'un de vos Ministres fasse une publicité quasi commerciale.

Ma deuxième question s'adresse au Ministre Grijp.

Minister Grijp, zulke publiciteit kost. Ik vermoed dat u dat ook in de Nederlandstalige dagbladen zal inlassen. Wie zal dat bekostigen? Zal u ten persoonlijken titel uit eigen portemonnaie betalen of zal dit ten laste zijn van de Brusselse belastingplichtige? Dit belangt niet de Brusselse belastingplichtigen aan. Wij zien niet in waarom wij de publiciteit van Minister Grijp zouden betalen.

De Voorzitter. — Minister Grijp heeft het woord.

De heer Grijp, Minister belast met Economie. — Mijnheer de Voorzitter, ik was verbaasd over de wijze waarop deze encart voorkwam in *Echo de la Bourse*. Het is de eerste maal dat zulks bij mijn weten zo gebeurt. U zal dat nooit voorheen van mij gezien hebben en u zal het in de toekomst nooit meer zien.

Er werd door mij geen enkel dagblad aangesproken, noch *Echo de la Bourse*, noch de Vlaamse pers.

Op vraag van *Echo de la Bourse* werd een encart ingelast. Soms worden Ministers en van hun departement afhangende parastatale instellingen, onder meer de Gewestelijke Investeringsmaatschappij en de Gewestelijke Ontwikkelingsmaatschappij daartoe uitgenodigd. Ik heb daarover hetzelfde soort inlassingen gezien.

Nu is er waarschijnlijk een vergissing gebeurd.

Het was geenszins mijn bedoeling om publiciteit voor mezelf te maken. De presentatie is inderdaad niet evenwichtig. Indien ik geweten had dat het geen «annonce» was, maar een interview, dan had ik het op een heel andere wijze gedaan. Ik had mij liever ook laten interviewen.

Dit is gewoon een voortzetting van een bestaande werkwijze. Ook vorige Ministers hebben dit, misschien op een meer bescheiden wijze, gedaan. Ter verontschuldiging voer ik aan dat ik hoegenaamd niet op de hoogte was op welke wijze deze inlassing mocht gebeuren. Ik was dus ook verwonderd, net zoals u, over de wijze van publikatie.

De Voorzitter. — De heer de Clippele heeft het woord.

De heer de Clippele. — Mijnheer de Minister, als ik u goed heb begrepen, heeft *Echo de la Bourse* het u gevraagd.

De heer Grijp, Minister belast met Economie. — Inderdaad.

De heer de Clippele. — En was die publikatie gratis? Bestaat er een factuur?

De heer Grijp, Minister belast met Economie. — Er moet waarschijnlijk voor betaald worden.

De heer de Clippele. — Wie zal dat betalen? Misschien is dit een lastige vraag?

De heer Grijp, Minister belast met Economie. — Hoegenaamd niet. Dat moet worden betaald en als u dat als publiciteit beschouwt, dan zal ik ervoor zorgen dat het niet de administratie wordt aangerekend.

De heer de Clippele. — Mijnheer de Minister, ik zal nagaan bij het Rekenhof of de factuur wel te uwen laste is en niet van de Brusselaars.

De heer Grijp, Minister belast met Economie. — Ik hoop dat u vertrouwen stelt in mijn woorden. Trouwens, het Rekenhof zou u niets zeggen.

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, bien que M. de Clippele ne m'ait pas posé de question, je voudrais répondre de manière générale. Je relève qu'aujourd'hui, ont eu lieu trois interpellations liées à certains faits. D'abord, il a été question du tiré à part de ma conférence, sur lequel je me suis expliqué clairement, au point que l'honorable membre qui m'avait interrogé s'est excusé de m'avoir endossé des intentions que je n'avais pas. Ce problème a été réglé.

J'ai répondu ensuite à M. Draps que si des conventions avaient existé dans le sens supposé, il y serait mis fin. Je précise qu'il s'agit d'opérations que je n'ai pas entamées. J'espère avoir été clair à ce propos.

M. Grijp a répondu également.

Notre Exécutif est très soucieux de donner un exemple en termes d'éthique en ce qui concerne l'usage des deniers publics. Mes armoires, au cabinet, sont remplies de dépliants, brochures et journaux dans lesquels on retrouve des éditoriaux, des articles et des encarts publicitaires concernant différentes actions et initiatives. Toutes les couleurs politiques qui se sont succédé à l'Exécutif y sont parfaitement représentées.

Si besoin est, je suis prêt à entamer un débat sur les mœurs politiques mais dans la sérénité et sans que soit spécialement critiqué cet Exécutif qui doit, peut-être plus que tout autre, se montrer soucieux de ne pas s'engager dans un processus qui pourrait être critiqué par ce Conseil. Je souscris donc à la vigilance dont nous devons faire preuve dans la manière d'utiliser les deniers publics; à ce sujet, je pense que nos opinions se rejoignent.

Au travers des trois questions qui ont été posées aujourd'hui, j'espère que ne filtrera pas un climat qui accréditerait l'idée que l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale utilise, de manière tout à fait superflue et peut-être injustifiée, les deniers publics afin d'assurer la publicité et les relations publiques des membres de cet Exécutif. En fait, je ne crois pas que cela fasse partie des intentions des intervenants qui ont posé ces questions.

Des réponses tout à fait crédibles et fondées ont été fournies.

Il faut s'imposer une discipline dans un contexte politique où elle n'a pas toujours existé, que ce soit à Bruxelles ou dans d'autres régions du pays.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. PATERNOSTER A M. DESIR, MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT LE PARCOURS HISTORIQUE DES TAXIS

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER PATERNOSTER AAN DE HEER DESIR, MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE DE HISTORISCHE ROUTE VAN DE TAXI'S

M. le Président. — La parole est à M. Paternoster pour poser sa question.

M. Paternoster. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Télé-Bruxelles, dans son émission d'information du lundi 19 février 1990, a annoncé que les chauffeurs de taxi bruxellois seront formés pour parcourir des circuits historiques à Bruxelles, en compagnie de touristes.

M. le Ministre pourrait-il nous dire qui va assurer cette formation? Quelles seront les conditions d'accès, notamment au point de vue des diplômes, à ladite formation? Comment identifiera-t-on les véhicules effectuant ces parcours historiques et quel en sera le coût pour le client?

M. le Président. — La parole est à M. Désir, Ministre.

M. Désir, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, je peux rassurer notre collègue car cette opération sera peu coûteuse.

Nous nous sommes fondés sur le principe selon lequel la première — et la dernière — personne, dans la plupart des cas du moins, que rencontre un étranger venant à Bruxelles à l'occasion d'un colloque ou d'un voyage touristique, c'est le chauffeur de taxi — pour autant que cet étranger ne fasse pas partie d'un circuit organisé.

Pour l'ensemble de l'agglomération, il y a un peu plus de trois mille chauffeurs de taxi qui ont des statuts différents: en effet, ils sont parfois indépendants mais ils peuvent également appartenir à une association ou dépendre d'un patron. Il existe donc toute une série de catégories. Mais, à partir du moment où un secteur comporte plus de trois mille personnes, il s'agit d'une grosse entreprise de Bruxelles.

Partant du principe selon lequel nous devons essayer d'améliorer l'image de marque de notre Région de Bruxelles-Capitale sur le plan de l'accueil, nous nous sommes demandé comment nous pouvions faire en sorte que les services rendus par ces travailleurs soient de meilleure qualité.

Comme les monuments et les sites ainsi que le transport rémunéré de personnes relèvent de mes compétences, j'ai pensé que, dans cette année du tourisme international, nous pouvions peut-être mieux préparer nos chauffeurs de taxis à une tâche d'accueil.

Vous devez savoir qu'à l'Agglomération on fait passer un certain nombre de tests aux candidats chauffeurs. Les quelque 3 000 chauffeurs de taxi bruxellois doivent recevoir une licence en bonne et due forme pour exercer leur métier. Ils doivent évidemment passer des tests de connaissance de la ville. Mais nous avons pensé que nous pouvions aller plus loin et ajouter à ces éléments de formation des notions sur l'histoire des dix-neuf communes, de la Région, et également — ce qui nous tient fort à cœur — l'histoire de l'architecture qui est remarquable à Bruxelles. Doublant ainsi ce qui existe déjà à partir d'associations qui, le dimanche, font tourner toute une série de touristes ou même d'autochtones pour leur permettre de découvrir ou de mieux connaître la ville de Bruxelles.

Cela n'est pas très compliqué. Pour être opérationnels, nous devrions être prêts pour l'été. Nous avons donc inauguré une session de cours qui se déroulera durant les mois de mai et juin, avec le concours du personnel de l'Agglomération, à l'issue de laquelle nous attribuerons une sorte de label sous forme de brevet qui permettra de repérer immédiatement, dans l'ensemble des chauffeurs de taxi, ceux qui sont plus habilités à rendre un meilleur service, sans pour autant être licenciés en histoire de l'art et archéologie.

Nous avons également constaté que, sur l'ensemble des trois mille chauffeurs de taxi bruxellois, il y a 52 p.c. de Belges et donc 48 p.c. de nationalités diverses. Il est dommage de ne pas indiquer quelles sont les langues que parlent ces chauffeurs, en provenance d'Espagne, du Portugal, de l'Europe entière et parfois d'au-delà. Il ne serait pas inutile d'indiquer, par un petit badge, quelles langues supplémentaires ils possèdent en plus du français et du néerlandais.

Vous voyez qu'il s'agit d'une opération complète, véritablement destinée à l'accueil. Je répète qu'elle ne coûtera pas cher. Nous envisageons également de donner des cours complémentaires de langues. Mais nous sortons peut-être là du cadre immédiat du tour à la fois historique et touristique de Bruxelles, que nous voulions encourager.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DE COSTER A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT LA TAXE SUR LES BUREAUX

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DE COSTER AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE DE BELASTING OP DE KANTOORRUIMTEN

M. le Président. — La parole est à M. De Coster pour poser sa question.

M. De Coster. — Monsieur le Ministre-Président, ma question concerne la taxe sur les bureaux, levée par les différents pouvoirs communaux.

Sous l'impulsion de l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale, la plupart des communes de notre Région ont prévu, dans leur budget 1990, l'instauration d'une taxe sur les bureaux. Selon le programme gouvernemental de l'Exécutif, les moyens financiers supplémentaires qui seront ainsi dégagés, devront permettre aux communes de mener une double politique en faveur du logement. Il s'agit d'une politique d'accès au logement et de promotion du logement moyen d'une part, et, d'autre part, de la mise sur pied d'un système d'allocation/loyer pour les plus démunis.

Si l'on examine les règlements-taxes qui ont déjà été pris par les différentes communes, on est frappé par la disparité du montant des taxes prévues par mètre carré. Par ailleurs, si l'on examine les budgets de certaines communes qui ont levé cette taxe, on ne situe pas très bien dans ces budgets 1990 l'affectation des sommes dégagées de la sorte.

Ma question comporte trois volets.

Premièrement, l'Exécutif estime-t-il nécessaire l'imposition d'un seuil minimum et d'un seuil maximum d'imposition par mètre carré?

Deuxièmement, l'Exécutif compte-t-il vérifier de manière stricte, lors de l'approbation des budgets communaux, si les communes ayant levé cette taxe ont effectivement prévu dans leur budget une affectation destinée au logement?

Et enfin, quelles sont les mesures que l'Exécutif prévoit dans le cas où des communes n'auraient pas affecté, dans leur budget, les ressources supplémentaires ainsi produites, à une politique en faveur du logement et à l'aide locative aux plus démunis?

Voici donc, Monsieur le Ministre-Président, les trois volets de ma question.

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, je voudrais dire à M. De Coster que les règlements-taxes des différentes communes, montrent pas mal de disparités: des montants variables entre 150 et 300 francs au mètre carré, des listes de conditions d'exemption, qui varient de commune à commune, etc. Je ne crois pas que ce soit une bonne chose.

L'Exécutif, s'il a laissé, jusqu'à présent, aux pouvoirs communaux le soin et la liberté de lever cette taxe, a, cependant, toujours exprimé le souhait d'une certaine uniformisation, non seulement du taux mais des conditions dans lesquelles on lève cette taxe, notamment en ce qui concerne les exemptions de base, très variables d'une commune à l'autre.

L'Exécutif prendra pour l'exercice 1991 des mesures, qui inviteront les communes à respecter un certain nombre de conditions d'imposition, de manière à permettre cette uniformisation. Pour 1990, l'approbation des budgets communaux sera soumise à la vérification préalable de l'utilisation du produit de cette taxe à des initiatives en matière de logement ou d'allocations-loyers, tel qu'il avait été promis de le faire lors de la déclaration politique.

Nous allons donc proposer directement et très clairement des mesures de réforme des budgets pour les communes qui auraient détourné le produit de cette taxe vers d'autres utilisations sans accord préalable et justifié des services de la tutelle. Nous savons que le problème est essentiellement celui de la préaffectation. Cependant, il est assez aisé de voir apparaître dans un budget où un effort supplémentaire a été fourni en matière de logement ou d'aide aux personnes, soit un accroissement du transfert aux CPAS pour l'aide aux personnes, soit un transfert à la régie foncière pour un plan de production de logements, soit toute autre formule.

Donc, une des questions posées préalablement à l'approbation du budget est: «Comment avez-vous décidé d'utiliser le produit de cette taxe?» Il est évident que des communes qui me répondent, comme cela a déjà été le cas, que cette augmentation de recettes servirait d'abord au paiement du personnel ou éventuellement à des travaux non conformes avec l'objectif «logement», ne verraient pas leur budget approuvé tant qu'il n'y aurait pas justification de l'usage de cette taxe et de son produit pour des opérations de logement. Donc, cas par cas, nous examinons les budgets et les directives à ce propos seront proposées à l'Exécutif, au début du mois de mars, en ce qui concerne l'approbation des budgets sous cette condition-là.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DE COSTER A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT LA VENTE DU PATRIMOINE IMMOBILIER COMMUNAL PAR CERTAINES COMMUNES

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DE COSTER AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE DE VERKOOP VAN HET GEMEENTELIJK ONROEREND PATRIMONIUM DOOR SOMMIGE GEMEENTEN

M. le Président. — La parole est à M. De Coster pour poser sa question.

M. De Coster. — Monsieur le Ministre-Président, effectivement, nous avons constaté que certaines communes continuaient à vendre une partie de leur patrimoine immobilier et lorsque je parle de «patrimoine» ou de partie de patrimoine immobilier, je pense essentiellement aux logements. Donc, nous avons bien constaté que des communes continuaient à vendre des maisons et même des immeubles entiers d'appartements.

Dès lors, j'aimerais savoir si devant cette situation, d'ailleurs illustrée dans la presse par un cas qui vient de se produire à Schaerbeek, où, circonstance plus grave, nous avons été obligés de constater que cette vente risquait de s'accompagner d'une expulsion des locataires, je voudrais savoir donc si, devant cette situation — qui me paraît dommageable et qui me semble également en contradiction avec la volonté exposée dans la déclaration de l'Exécutif qui désirait mener une politique d'accès au logement ainsi qu'une politique de lutte contre la spéculation foncière, en collaboration d'ailleurs avec les pouvoirs locaux —, l'Exécutif a l'intention de prendre des mesures pour la combattre.

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, j'ai envoyé en octobre une circulaire en vue de l'élaboration des budgets des communes. Il y était précisé que l'Exécutif ayant décidé un moratoire en ce qui concerne la vente du patrimoine immobilier, aucune inscription de recettes provenant de ces opérations ne serait admise aux budgets.

Nous avons dit que des dérogations pourraient être accordées dans le cadre de la tutelle mais seulement pour la réalisation d'opérations dont l'objet aurait été précisé ou inscrit dans le cadre de la politique de logement ou de rénovation.

Il peut donc arriver — et cela a déjà été le cas — qu'une commune nous demande une dérogation. Nous l'examinons. Certaines demandes sont justifiées, d'autres ne le sont pas. Je tiens à dire que nous avons reçu parfois des demandes de dérogation qui semblaient venir de gens qui n'avaient jamais entendu parler des intentions de l'Exécutif, ce qui me paraît très frustrant pour nous.

Si ces prescriptions ne sont pas respectées, l'Exécutif peut prendre des mesures de tutelle adéquates soit sur les délibérations communales, soit par le biais d'une réformation du budget.

Nous avons déjà refusé certaines dérogations. Par contre, d'autres dérogations sont accordées en fonction de situations particulières et urgentes, pas toujours liées à la politique du logement. Cela peut arriver mais il faut être extrêmement prudent.

Une circulaire relative à l'inventaire des biens immobiliers communaux est actuellement en voie d'élaboration. Elle sera adressée très prochainement aux communes. La tutelle disposera ainsi d'une banque de données la plus complète possible sur les biens immobiliers des communes.

En résumé, l'Exécutif se montre très intransigeant. Une commune — vous savez laquelle — s'est d'ailleurs vu refuser, par décision de la tutelle, la vente d'un terrain. Voilà de quoi vous rassurer sur la fermeté de l'Exécutif qui ne veut absolument pas que le patrimoine communal soit dilapidé et ce, malgré les procès que certains pourraient lui faire, mais surtout malgré les invitations de certains à vendre des immeubles.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DRAPS A M. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, CONCERNANT LES CHEFS DE STATION A LA STIB

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DRAPS AAN DE HEER THYS, MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, BETREFFENDE DE STATIONSCHEFS BIJ DE MIVB

M. le Président. — La parole est à M. Draps pour poser sa question.

M. Draps. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, la sécurité dans le métro a amené M. le Ministre ayant les communications dans ses attributions à décider de réitérer l'expérience, d'ailleurs concluante, tendant à faire appel à des firmes privées de gardiennage pour assurer, à certaines heures, la sécurité dans les stations de métro.

Le Ministre a annoncé par ailleurs la création d'une fonction nouvelle à la STIB, celle de chef de station.

J'aimerais connaître le rôle qui sera assigné à ces chefs de station; leur présence sera-t-elle permanente ou non? Ce personnel sera-t-il recruté par promotion ou par mutation du personnel actuel de la STIB? Ce personnel ne fera-t-il pas double emploi avec les agents de perception? Disposera-t-il, dans les stations de métro, de locaux appropriés à l'exercice de ces fonctions?

M. le Président. — La parole est à M. Thys, Ministre.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Monsieur le Président, Chers Collègues, je crois effectivement que l'opération ponctuelle de sécurisation du métro, que nous avons menée du 27 novembre 1989 à la mi-janvier de cette année, a été extrêmement concluante. Elle a fait apparaître en tout cas la nécessité d'accroître le nombre d'agents permanents de sécurité.

Cette expérience a également montré la nécessité de créer une fonction de chef de station. Pour rappel, les agents actuellement appelés «agents de mezzanine» ont pour mission principale la vente des tickets de transport. Le système de collecte et de disposition des fonds ne leur permet pratiquement pas, et ce pour des raisons de sécurité, de quitter l'endroit dans lequel ils sont confinés. S'ils avaient la possibilité technique de récupérer et de conserver l'argent autrement, ils pourraient quitter leur loge à certains moments et aller se promener, en uniforme, dans les différentes installations de la station pour informer et rassurer les usagers des transports en commun.

Ces agents seraient donc chargés des horaires et du réseau mais contribueraient, en outre, à améliorer les conditions de sécurité puisqu'ils pourraient prévenir immédiatement la brigade de sécurité du métro en cas de problème, alerter éventuellement le service d'incendie et intervenir pour des incidents ou des accidents plus graves.

En collaboration avec les responsables de la STIB et des brigades de police, nous avons donc le souci de tenter cette expérience, qui sera d'ailleurs déjà entamée en 1990. Nous prévoirons, pour 1991, les disponibilités budgétaires nécessaires pour que la récupération des fonds soit automatisée, de façon à ce que ces chefs de station ne soient plus uniquement astreints à collecter les fonds et à donner les informations mais qu'ils puissent se déplacer dans leur station.

J'en viens au recrutement. Dans le cas qui nous occupe, il n'y a pas lieu de recruter puisqu'une bonne partie — si pas la totalité — de ces agents sont des agents dits «de mezzanine».

Par contre, vous aurez certainement appris que les dispositions contenues dans le budget approuvé par notre Assemblée prévoient le recrutement d'une douzaine d'agents de sécurité, qui s'ajoutent aux chefs de station dont je viens de parler. Il s'agit là soit d'un recrutement extérieur, soit, comme l'a précisé l'Exécutif, d'un transfert de personnel excédentaire de l'Agglomération ou d'autres services régionaux, personnel qui sera affecté à cette tâche pour autant qu'il remplisse les conditions nécessaires. Mais, en disant cela, je sors du cadre de votre question qui concernait uniquement les chefs de station.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. COOLS A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT LA CONCERTATION SUR LA PLACE DES MARTYRS

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER COOLS AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE HET OVERLEG OVER HET MARTELARENPLEIN

M. le Président. — La parole est à M. Cools pour poser sa question.

M. Cools. — Monsieur le Président, ma question concerne le pourrissement de la place des Martyrs, dont le «martyre»

s'est rappelé récemment à l'actualité par le biais des incidents qui ont entouré la fermeture — avant même l'ouverture — du nouveau Théâtre de Belgique.

Le délabrement profond de l'ensemble du site est inquiétant sur le plan du patrimoine architectural bruxellois et ne peut manquer de préoccuper l'Exécutif; je sais d'ailleurs que tel est le cas.

J'aimerais que l'Exécutif nous dise quelles sont les concertations en cours entre l'Exécutif bruxellois, la Communauté française et le *Vlaamse Raad* à ce sujet. Je voudrais également connaître les premiers résultats éventuels de ces échanges et savoir si l'on peut espérer que la rénovation de cette place débutera à plus ou moins court terme.

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, je voudrais être très précis en ce qui concerne ce dossier douloureux, que je tente maintenant de faire sortir des difficultés que vous connaissez sans doute.

J'estime, après avoir été sollicité notamment par le *Vlaamse Executieve*, qu'il faut s'en tenir au certificat d'urbanisme numéro 2 qui avait été délivré, et à ce qui avait été convenu, à savoir que l'Exécutif flamand occuperait le bâtiment nord et les coins d'ilôts adjacents, que les faces longues de la place seraient affectées à l'habitat, que la bâtiment sud serait affecté à l'habitat avec toutefois la faculté d'installer des fonctions ouvertes au public en faveur de l'Exécutif flamand, notamment au rez-de-chaussée de ce bâtiment.

La Ville de Bruxelles élabore pour le moment — nous sommes en contact permanent avec elle — un plan particulier d'aménagement dans ce sens. C'est dans cette direction aussi que j'ai répondu à MM. Geens et Sauwens tout récemment, lesquels souhaitaient une modification des intentions de départ.

Les entrepreneurs que j'ai rencontrés il y a peu m'ont confirmé qu'ils continueraient l'opération. Je ne cache toutefois pas que le problème de l'affectation de l'îlot Damier qui devrait être affecté à des bureaux du *Vlaamse Executieve* devra être à nouveau soulevé et examiné. Après avoir mûrement réfléchi aux alternatives proposées par cet Exécutif, je pense qu'il faut s'en tenir aux accords préalablement pris et qui sont conformes au certificat d'urbanisme, afin de ne pas mettre à mal le processus en cours qui devrait déboucher sur la rénovation complète de la place des Martyrs.

M. le Président. — La parole est à M. Cools.

M. Cools. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, je me réjouis de votre réponse. Effectivement, je crois que si l'on s'en tient au certificat d'urbanisme initial, cela permettra d'avancer plus rapidement. Cette place mérite vraiment — ce n'est pas une question de partis politiques — d'être rénovée et sauvée tant qu'il en est encore temps.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DUPONCELLE A M. DESIR, MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT LE CLASSEMENT DU MOULIN D'EVERE

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DUPONCELLE AAN DE HEER DESIR, MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE DE BESCHERMING VAN DE MOLEN VAN EVERE

M. le Président. — La parole est à M. Duponcelle pour poser sa question.

M. Duponcelle. — Monsieur le Ministre, j'ai appris qu'un dossier de classement aurait été introduit auprès de la Commission de classement des monuments et des sites pour le Moulin d'Evere. Cette information est contredite par d'autres. Je souhaiterais que le Ministre nous informe sur ce point. Dans l'hypothèse où le dossier a été introduit, j'aimerais savoir où il en est, quand il a été déposé et par qui.

M. le Président. — La parole est à M. Désir, Ministre.

M. Désir, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, la réponse à cette question est simple.

Mes services ont été saisis d'une proposition de la commune d'Evere en date du 28 septembre dernier. Le 21 décembre, l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale a, sur ma proposition, autorisé l'ouverture d'une enquête préalable au classement éventuel.

Du point de vue des monuments, il s'agit bien de la tour en briques de l'ancien moulin à vent, du corps de bâtiment en briques de l'ancien moulin à vapeur et de l'ancienne machine à vapeur.

Sur le plan des sites, il s'agit de l'ensemble formé par ces constructions, l'ancienne habitation du meunier, le chemin pavé et le jardin d'agrément qui entoure les bâtiments.

M. le Président. — La parole est à M. Duponcelle.

M. Duponcelle. — Me voilà tout à fait rassuré, Monsieur le Ministre.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DEBRY A M. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, CONCERNANT LE RING SUD MIS A L'ETUDE

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DEBRY AAN DE HEER THYS, MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, BETREFFENDE DE PLANNEN VOOR DE ZUIDELIJKE RING

M. le Président. — La parole est à M. Debry pour poser sa question.

M. Debry. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, dans diverses interviews que vous avez accordées récemment à la presse, vous avez fait état de l'étude sur les plans de déplacement et, entre autres, du ring Sud, au sujet duquel vous n'étiez pas précis.

De façon plus globale, j'aimerais savoir si cette étude a bien été confiée au bureau STRATEC.

Par ailleurs, la convention a-t-elle déjà été signée? Quel est le montant de la mission et quels en sont les termes, notamment en ce qui concerne le ring Sud? Ce projet de ring Sud étudié est-il oui ou non l'ancien projet ou s'agit-il de nouvelles variantes éventuelles?

M. le Président. — La parole est à M. Thys, Ministre.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Monsieur le Président, la question d'actualité

portait sur le ring Sud et non sur un projet de l'Exécutif. Je m'efforcerai toutefois de répondre sur ce point, qui prolonge la question qui m'a été posée.

Que les choses soient claires! Je me déclare *a priori* contre la réalisation du ring autoroutier Sud. Aucune mention de sa réalisation ne figure dans la déclaration de l'Exécutif et ne figurera au budget 1990-1991. Ni l'Exécutif, ni le Ministre des Travaux publics et des Communications ne soutiennent, d'aucune façon, la réalisation du ring Sud.

Par ailleurs, dans les huit dixièmes de l'article auquel fait allusion l'honorable intervenant et qui est paru dans le journal *Touring Secours,* le Ministre des Travaux publics et des Communications de la Région bruxelloise parle du développement des transports en commun comme étant un moyen complémentaire à une solution au problème de la circulation à Bruxelles, et ce fait, lorsque l'on connaît la spécificité du journal en question, indique bien qu'il s'agit là d'un des objectifs de l'Exécutif pour résoudre les problèmes de circulation.

En outre, le plan dit Iris qui sera confié à des bureaux d'études spécialisés — ce choix n'a toujours pas été fait et la mission exacte de ceux qui devront traiter pour le compte de la Région n'a pas encore été définie de manière précise — doit, selon moi, examiner notamment le développement de la situation actuelle, c'est-à-dire de la situation sans périphérique, ses inconvénients et ses avantages et éventuellement, s'il échet, faire la proposition du bouclage du ring. Cependant, ce n'est pas parce qu'une étude est menée sur telle situation qu'elle ne doit pas examiner une éventuelle solution dans ce sens-là.

Je rassure donc l'intervenant. L'Exécutif et le Ministre concerné sont contre l'idée de la réalisation du périphérique Sud. L'étude qui sera faite devra, en toute objectivité, tenir compte des éléments de développement de la situation actuelle et, éventuellement évoquer la proposition relative au périphérique. Ce n'est pas pour cela qu'il faut en déduire que l'Exécutif va reprendre cette idée ou que l'étude doit faire abstraction de cette possibilité.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DEBRY A M. CHABERT, MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT L'AFFECTATION DES RECETTES NOUVELLES

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DEBRY AAN DE HEER CHABERT, MINISTER BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE DE BESTEMMING VAN DE NIEUWE ONTVANGSTEN

M. le Président. — La parole est à M. Debry pour poser sa question.

M. Debry. — Monsieur le Président, M. Chabert a fait des déclarations à la presse en ce qui concerne des recettes nouvelles.

Il a cité différents chiffres: près de 3 milliards émanant principalement de dépenses d'ordonnancements non réalisés; 1,5 milliard de suppléments émanant des droits d'enregistrement et qui seraient le fruit de la spéculation, contre 600 millions de recettes inférieures aux prévisions en matière de droits de succession, soit une différence, en termes de recettes, d'environ 900 millions.

Ma question portera sur cette somme.

L'Exécutif a-t-il des intentions quant à l'utilisation de cette somme providentielle? Sera-t-elle affectée prioritairement à la résorption du déficit d'1,3 milliard ou sera-t-elle affectée à des dépenses nouvelles?

S'il s'agit de dépenses nouvelles en connaît-on déjà l'orientation? Sinon, dans quels délais comptez-vous prendre ce type de décision? Si vous me dites qu'avant de prendre des décisions, il faudra attendre la confirmation des comptes 1989, j'aimerais savoir à quelle date nous pourrons prendre connaissance de ces comptes 1989. Par ailleurs, dans l'attente des comptes définitifs, les conseillers pourront-ils obtenir communication des comptes provisoires? Le groupe de travail de la Commission des Finances a marqué le souhait de pouvoir en disposer sans devoir attendre les comptes définitifs. Cela sera-t-il possible?

M. le Président. — La parole est à M. Thys, Ministre qui répondra en lieu et place de M. Chabert.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Monsieur le Président, je réponds donc en lieu et place de mon collègue du Budget et des Finances, M. Chabert. Il ne me sera cependant pas possible de répondre de manière complète à la question, le problème soulevé n'entrant pas dans mes compétences et de plus on ne répond pas aux développements d'une question d'actualité.

Je répondrai donc à la première partie de la question et je convie l'honorable membre à interroger ultérieurement M. Chabert pour ce qui concerne la seconde partie de sa question.

Il s'agit donc d'une plus-value intervenue suite à une augmentation des produits des impôts régionaux. Dans le cas précis, ce sont les droits d'enregistrement. L'intervenant a d'ailleurs marqué la différence entre l'augmentation de certains produits d'impôts et la diminution d'autres.

Cette somme sera affectée au financement des dépenses 1989 pour lesquelles un emprunt de trésorerie d'un montant de 1,3 milliard avait été prévu.

Par conséquent, cet emprunt sera diminué d'autant.

La réponse est claire: il s'agit d'une affectation sur base de l'emprunt de trésorerie qui sera proportionnellement diminué.

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, notre ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De vergadering is gesloten.

— *La séance est levée à 17 h 30.*

De vergadering wordt gesloten om 17 u. 30.

Le Conseil s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

ANNEXES

COMMUNICATION COUR D'ARBITRAGE

En application de l'article 113 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'Arbitrage, le Greffier de la Cour d'Arbitrage notifie l'arrêt suivant:

— Arrêt n° 9/90 rendu le 7 février 1990 en cause:
la question préjudicielle posée par le tribunal de première instance (3e chambre civile) par jugement du 1er février 1989 en cause de E. Debra contre l'Etat belge. (Inscrit sous le n° 111 du rôle.)

En application de l'article 77 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'Arbitrage, le Greffier de la Cour d'Arbitrage notifie la décision de renvoi de la question préjudicielle posée par le tribunal de police de Bruxelles, par jugement du 20 décembre 1989 en cause du Ministère public contre Boes et Jacques. (Inscrit sous le n° 167 du rôle.)

En application de l'article 77 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'Arbitrage, le Greffier de la Cour d'Arbitrage notifie la décision de renvoi de la question préjudicielle posée par le tribunal de police de Bruxelles, par jugement de 11 janvier 1990 en cause du Ministère public contre Vandenbouhede. (Inscrit sous le n° 168 du rôle.)

NB: Le Greffier de la Cour d'Arbitrage notifie l'ordonnance de jonction prise en application de l'article 100 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'Arbitrage, des deux affaires susmentionnées.

BIJLAGEN

MEDEDELING ARBITRAGEHOF

Met toepassing van artikel 113 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, wordt door de Griffier van het Arbitragehof kennis gegeven van volgend arrest:

— Arrest nr. 9/90 van 7 februari 1990 in zake:
de prejudiciële vraag gesteld door de rechtbank van eerste aanleg te Brussel (3e kamer zetelend in burgerlijke zaken) bij vonnis van 1 februari 1989 in de zaak van de heer E. Debra tegen de Belgische Staat. (Ingeschreven onder het rolnummer 111.)

Met toepassing van artikel 77 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, brengt de Griffier van het Arbitragehof de verwijzingsbeslissing van de prejudiciële vraag gesteld door de politierechtbank van Brussel bij vonnis van 20 december 1989 in zake van het Openbaar Ministerie tegen Boes en Jacques ter kennis. (Ingeschreven onder het rolnummer 167.)

Met toepassing van artikel 77 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, brengt de Griffier van het Arbitragehof de verwijzingsbeslissing van de prejudiciële vraag gesteld door de politierechtbank van Brussel bij vonnis van 11 januari 1990 in zake van het Openbaar Ministerie tegen Vandenbouhede ter kennis. (Ingeschreven onder het rolnummer 168.)

NB: De Griffier van het Arbitragehof brengt de beschikking tot samenvoeging genomen met toepassing van artikel 100 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, van beide bovenvermelde zaken ter kennis.

43.206 — E. Guyot, s. a., Bruxelles